

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/09/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	6	8

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher  
Le : 20/09/2022  
Et publication par internet sur le site de la commune le 20/09/2022

L'an 2022, le 12 Septembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Thauvenay s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MATTELLINI Gabrielle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/09/2022.

**Présents** : Mme MATTELLINI Gabrielle, Maire, Mmes : FLEURY Élisabeth, MM : CROMARIAS David, DE SOUSA MACHADO Alexandre, DEJARDIN Philippe, JACQUIN Emmanuel

Absents excusés: JOURDE Stéphane ayant donné procuration à M DE SOUSA MACHADO Alexandre

JORSIN Fabienne ayant donné procuration à Mme MATTELLINI Gabrielle  
Absents: COSNIER Fabrice  
CUROT Sébastien

**A été nommé(e) secrétaire** : DEJARDIN Philippe

### 2022\_034 – Mise à jour du tableau de classement des voies communales

Madame le Maire rappelle que:

Les services du Département du Cher à la suite de travaux, nous ont sollicités afin de mettre à jour notre tableau de classement des voies communales.

Elle informe le Conseil Municipal qu'il convient de mettre à jour les voies de la commune.

Elle rappelle que cette mise à jour n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la (ou les) voie, et qu'aux termes de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à la majorité le classement dans la voirie communale des voies suivantes (annexe 1)

donne tout pouvoir à Madame le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 20/09/2022  
Le Maire  
Gabrielle MATTELLINI

Le Secrétaire  
DEJARDIN Philippe

